

CULTURE

Cinéma municipal le Luxy

Convention de partenariat avec l'association Cinéma Public relative au dispositif « Collège au cinéma » en Val-de-Marne

EXPOSE DES MOTIFS

« Collège au cinéma » est un dispositif national menant une action pédagogique visant à sensibiliser les collégiens au cinéma. Les élèves sont amenés à découvrir en salles 3 films contemporains ou du patrimoine, reconnus pour leurs qualités cinématographiques et suivis d'interventions en classe par des professionnels du cinéma. Dans le Val-de-Marne, le dispositif offre la particularité de découvrir deux autres films en festival (ciné junior ou Festival du film de femmes de Créteil.)

Cette action est initiée par le département du Val-de-Marne depuis l'année scolaire 2002/2003, et menée en partenariat avec le Ministère de la culture, le Ministère de l'Education Nationale, le Centre National de la Cinématographie, l'Inspection Académique du Val-de-Marne et le Rectorat de Créteil. Les collèges volontaires ont un projet d'établissement portant sur le cinéma et travaillent avec les salles de cinéma publiques volontaires du département ayant une action envers le jeune public.

Le Luxy a participé régulièrement à ce dispositif depuis sa création. Ce partenariat va dans le sens des orientations de politique éducative culturelle développée à la Ville d'Ivry-sur-Seine. L'objet de ce partenariat est en effet de permettre aux élèves des collèges, dans la continuité du travail déjà mené au Luxy, de découvrir un cinéma exigeant et différent de leurs pratiques culturelles. Ce dispositif n'entraîne pas de dépenses supplémentaires.

Le paiement du prix du billet est pris en charge pour partie par l'élève et pour le solde par l'association Cinéma Public qui est chargée de la mise en œuvre du dispositif.

Je vous propose donc d'approuver la convention de partenariat avec l'Association Cinéma Public relative au dispositif « Collège au cinéma » en Val-de-Marne pour l'année 2016/2017.

Les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

P.J. : convention

CULTURE

26) Cinéma municipal le Luxy

Convention de partenariat avec l'association Cinéma Public relatif au dispositif « Collège au cinéma » en Val-de-Marne

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu ses délibérations du 17 décembre 2009 approuvant la municipalisation du mode de gestion du cinéma le Luxy, à compter du 1^{er} janvier 2010 et décidant la création d'un budget annexe afférent,

vu sa délibération du 7 avril 2016 adoptant le budget annexe du cinéma municipal le Luxy pour l'année 2016,

considérant que la ville d'Ivry apporte son soutien à l'accès à la culture pour tous,

considérant que le dispositif « Collège au cinéma » offre la possibilité aux collèges volontaires du Val-de-Marne de sensibiliser les collégiens au cinéma par la découverte en salles de films contemporains ou du patrimoine, reconnus pour leurs qualités cinématographiques,

considérant que le cinéma municipal le Luxy participe à ce dispositif,

considérant dès lors qu'il convient de conclure une convention de partenariat avec l'association Cinéma Public, chargée de la mise en œuvre du dispositif « Collège au cinéma »,

vu la convention de partenariat, ci-annexée,

vu le budget communal,

DELIBERE

à l'unanimité

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention de partenariat avec l'association Cinéma Public relative au dispositif « Collège au cinéma » en Val-de-Marne pour l'année 2016/2017 et AUTORISE le Maire à la signer, ainsi que ses éventuels avenants.

ARTICLE 2: DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 21 DECEMBRE 2016

RECU EN PREFECTURE

LE 21 DECEMBRE 2016

PUBLIE PAR VOIE D’AFFICHAGE

LE 16 DECEMBRE 2016